

DECRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Monsieur **Lassana KEITA**, N°Mle 983-65.J, Inspecteur des Finances, est nommé **Chargé des questions financières** à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé.

ARTICLE 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret N°08-223/PM-RM du 9 avril 2008 portant nomination de cadres à la Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration du Ministère de la Santé en ce qui concerne Monsieur **Soumaïla KEITA**, N°Mle 398-34.N, Inspecteur de Services Economiques.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 5 juillet 2012

Le Premier ministre,
Docteur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit Modibo DIARRA

Le ministre de la Santé,
Soumana MAKADJI

Le ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie,
ministre de l'Economie, des Finances et du Budget par intérim,
Ahmadou TOURE

DECRET N°2012-387/P-RM DU 10 JUILLET 2012
AUTORISANT LE PREMIER MINISTRE A
PRESIDER LE CONSEIL DES MINISTRES DU 11
JUILLET 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2012-193/P-RM du 17 avril 2012 portant nomination du Premier ministre ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le Premier ministre, Monsieur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit Modibo DIARRA est autorisé à présider le Conseil des Ministres du 11 juillet 2012 dont l'ordre du jour est joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 10 juillet 2012

Le Président de la République par intérim,
Pr Dioncounda TRAORE

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 11 JUILLET 2012**A/ LEGISLATION :****1. MINISTERE DE LA JUSTICE :**

1°) Projet de décret portant nomination de notaire à la résidence de Bamako.

B/ MESURES INDIVIDUELLES :**C/ COMMUNICATIONS ECRITES :**

DECRET N°2012-388/P-RM DU 12 JUILLET 2012
DETERMINANT LE CADRE ORGANIQUE DE
L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ASSAINISSEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°94-009/AN-RM du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;

Vu l'Ordonnance N°2012-013/P-RM du 9 mars 2012 portant création de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret N°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret N°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N°2012-167/P-RM du 12 mars 2012 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret N°2012-193/P-RM du 17 avril 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret N°2012-194/P-RM du 24 avril 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012-222/P-RM du 11 mai 2012 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le cadre organique (structures et effectifs) de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement est défini et arrêté comme suit :

CADRE ORGANIQUE DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

STRUCTURES/ POSTES	CADRES/CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
Inspecteur en Chef	Ingénieur des Eaux et Forêts/Administrateur Civil/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur Sanitaire/Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services Economiques/Planificateur/Professeur/Magistrat	A	1	1	1	1	1
Inspecteur en Chef Adjoint	Ingénieur des Eaux et Forêts/Administrateur Civil/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur Sanitaire/Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services Economiques/Planificateur/Professeur/Magistrat	A	1	1	1	1	1
Inspecteurs	Ingénieur des Eaux et Forêts/Administrateur Civil/Ingénieur d'Agriculture et du Génie Rural/Vétérinaire Ingénieur d'Elevage/Ingénieur des Constructions Civiles/Ingénieur Sanitaire/Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services Economiques/Planificateur/Professeur/Magistrat	A	7	7	9	9	10
Secrétariat							
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargés d'accueil et d'orientation	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	2	2	2
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	3	3
Standardiste	Contractuel		1	1	1	2	2
Chauffeur	Contractuel		3	3	3	4	4
Planton	Contractuel		1	1	2	2	2
TOTAL			18	18	22	25	26

ARTICLE 2 : Le ministre de l'Energie, de l'Eau et de l'Environnement, le ministre de la Fonction Publique, de la Gouvernance et des Réformes Administratives et Politiques, Chargé des Relations avec les Institutions et le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 juillet 2012

**P/Le Président de la République par intérim,
le Premier ministre
Docteur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit
Modibo DIARRA**

**Le Premier ministre,
Docteur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit
Modibo DIARRA**

**Le ministre de l'Energie, de l'Eau et de l'Environnement,
Alfa Bocar NAFO**

**Le ministre de la Fonction Publique, de la Gouvernance
et des Réformes Administratives et Politiques,
Chargé des Relations avec les Institutions,
Mamadou Namory TRAORE**

**Le ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie,
ministre de l'Economie, des Finances et du Budget par
intérim,
Ahmadou TOURE**

**DECRET N°2012-389/P-RM DU 12 JUILLET 2012
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;

Vu le Décret N°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret N°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2012-193/P-RM du 17 avril 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret N°2012-194/P-RM du 24 avril 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire en qualité de :

I- Chef de Cabinet :

- Monsieur **Chienkoro DOUMBYA**, N°Mle 0103-951.B, Inspecteur des Finances ;

II- Chargés de mission :

- Capitaine **Seydou COULIBALY** ;

- Capitaine **Mamadou SANGARE** ;

- Monsieur **ALASSANE Souleymane**, N°Mle 0116-064.R, Journaliste et Réalisateur ;

III- Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Sidiki DEMBELE**.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui abroge les dispositions des décrets suivants :

- Décret N°073/P-RM du 13 février 2003 portant nomination du Contrôleur Général de Police **Boubacar DIARRA**, en qualité de **Chef de Cabinet** du ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;

- Décret N°03-197/P-RM du 21 mai 2003 portant nomination du Sergent Chef de Police **Ibrahim DANSOGO**, en qualité d'**Attaché de Cabinet** au Cabinet du Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 juillet 2012

**P/Le Président de la République par intérim,
le Premier ministre
Docteur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit
Modibo DIARRA**

**Le Premier ministre,
Docteur Cheick Mohamed Abdoulaye Souad dit
Modibo DIARRA**

**Le ministre de l'Administration Territoriale, de la
Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire,
Colonel Moussa Sinko COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget,
Tiéna COULIBALY**

**DECRET N°2012-390/P-RM DU 12 JUILLET 2012
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DES
FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTRE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;